

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°37/2023

Le **23 mars 2023 à 12heures**, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction du Centre Hospitalo-universitaire Ibn Sina, sis, Rue Mfedel Charkaoui, Al Irfane, Rabat - Institut, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
la maintenance et l'entretien (pièces et main d'œuvre) des installations électriques HTA et BT au niveau des divers établissements hospitaliers relevant du CHUIS, en trois lots séparés.

- Lot n°1 : Hôpital d'Enfants (HER),
- Lot n°2 : Hôpital Moulay Youssef (HMY),
- Lot n°3 : Hôpital Ar-razi (HAR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la division des achats et des affaires générales, rue Mfedel Cherkaoui, Al Irfane, Rabat -Institut, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **10.000,00 DH (Dix mille dirhams) pour chaque lot.**

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le CHUIS est fixée à la somme de : **Cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent Dirhams TTC (583 200.00 DHS TTC).**

Estimation par lot (TTC)		
Lot n°	Estimation en chiffre	Estimation en lettre
1	132 000,00	Cent trente-deux mille Dirhams
2	200 520,00	Deux cents mille cinq cent vingt Dirhams
3	250 680,00	Deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt Dirhams

Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 29 et 31** du règlement du 13/05/2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalier Ibn Sina.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau d'Ordre de la Direction du CHUIS,
- soit déposer leurs plis contre récépissé à la division des achats et des affaires générales de la Direction du CHUIS, sis, Rue Mfedel Charkaoui, Al Irfane, Rabat - Institut,
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.